

Luxembourg, le 16 novembre 2023

Circulaire n° 2023-144

## Circulaire

aux administrations communales,

**Objet** : Recensement annuel des chiens

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Au nom de l'Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, je vous saurais gré de bien vouloir transmettre le recensement annuel des chiens à notre adresse électronique suivante, et ce jusqu'au 15 janvier 2024 au plus tard :

**[chiens@alva.etat.lu](mailto:chiens@alva.etat.lu)**

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

Le Directeur de l'Administration  
Luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire

Dr Félix WILDSCHUTZ



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture  
et du Développement rural

Administration luxembourgeoise vétérinaire  
et alimentaire